

**PROGRAMME
SPORT ET RELATIONS
INTERNATIONALES**

« LA DIPLOMATIE SPORTIVE SUISSE N'EN EST QU'À SES DÉBUTS »

Entretien avec Quentin TONNERRE /

DOCTORANT EN HISTOIRE DIPLOMATIQUE DU SPORT, ASSISTANT DIPLÔMÉ À L'INSTITUT DES SCIENCES
DU SPORT DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE (ISSUL), SUISSE

JANVIER 2019

OBSERVATOIRE GÉOSTRATÉGIQUE DU SPORT



IRIS : Vous êtes actuellement en train de préparer une thèse sur « Diplomatie suisse, neutralité et sport (1923 – 1981) ». Pourquoi avoir fait ce choix (ces thématiques, ce cadre temporel) et quelles sont les premières conclusions de vos recherches ?

QUENTIN TONNERRE : À mon sens, cet objet s'imposait de lui-même à plusieurs égards. Premièrement, il permet de combler une importante lacune de l'historiographie. En effet, les travaux portant sur le sport et les relations internationales reposent de manière paradoxale assez rarement sur des archives diplomatiques. De même, l'histoire du sport en Suisse, actuellement en pleine expansion, manque cruellement d'approches en termes de diplomatie. Deuxièmement, ma thèse accompagne une tendance plus globale qui, en Suisse, porte un nouveau regard sur l'histoire diplomatique. Cela se traduit d'une part par la mise en ligne des documents diplomatiques suisses (www.dodis.ch) par l'équipe du président de la Société suisse d'histoire, Sacha Zala, et d'autre part par de nouvelles perspectives autour du projet *A Global History of Swiss Diplomacy* dirigé par la Professeure Madeleine Herren de l'Université de Bâle. J'entends pour ma part permettre une meilleure compréhension de la place du sport international dans un petit pays neutre qui s'est bâti une tradition de formation de dirigeants et d'accueil des organisations sportives internationales. Ma thèse débute avec les premiers dossiers d'archives du Département politique fédéral (DPF), en charge des affaires étrangères, à propos du sport dans la première moitié des années 1920. Elle se termine au début des années 1980, lorsque le Conseil fédéral suisse accorde au Comité international olympique (CIO) un nouveau statut juridique lui permettant de se définir dès lors comme une organisation internationale non gouvernementale. Cette étape va marquer un rapprochement notoire entre le CIO et le Département des affaires étrangères (anciennement Département politique fédéral), sous l'impulsion du Président de la Confédération Kurt Furgler.

Dans la période couverte par ma thèse, on observe en Suisse, comme dans la plupart des autres pays, que le sport ne constitue pas encore un objet diplomatique pour les affaires étrangères. Le Département militaire, officiellement en charge des sports, ne pouvait, quant à lui, assumer les tâches relatives aux relations internationales et il en résultait des formes d'improvisation administrative. Cela est toutefois à nuancer puisque,

progressivement, certains services ont pris régulièrement en charge le sport, en fonction des cultures sportives des hauts fonctionnaires et conseillers fédéraux notamment. Mais ces services capitalisent très peu sur leurs expériences passées.

IRIS : Comment qualifieriez-vous la diplomatie sportive suisse ? Selon vous, a-t-elle évolué et si oui, comment qualifier cette évolution ? Comment définir aujourd'hui la diplomatie sportive suisse ?

QUENTIN TONNERRE : Il convient dans un premier temps d'interroger la notion même de diplomatie sportive. Si l'on considère avec l'historiographie qu'un certain type de diplomatie n'existe qu'à partir du moment où il s'est constitué en structures et en vision stratégique, alors la diplomatie sportive suisse n'en est qu'à ses débuts. Elle est néanmoins dans une phase importante de sa genèse, puisque confrontée à de nouveaux enjeux décisifs. On peut ici en citer deux par exemple : les fédérations internationales présentes sur son territoire sont l'objet d'une suspicion constante depuis les scandales de corruption ayant frappé le CIO dans les années 2000, et plus encore depuis le FIFAgate et les Football Leaks ; les efforts d'autres régions du monde pour attirer ces fédérations ne relèvent plus de questions diplomatiques et administratives en vigueur lorsque la Grèce, l'Allemagne ou la France souhaitaient attirer le CIO sur leur territoire dans les années 1970, mais bien d'enjeux financiers que dictent les pays pétroliers du Golfe persique – Lausanne craint par exemple que le Qatar souhaite encore diversifier sa diplomatie sportive – ou d'autres paradis fiscaux que la Suisse. Mais actuellement, on constate une volonté commune des villes de Genève et de Lausanne de marier leurs efforts pour renforcer l'espace lémanique comme terre d'accueil des organisations internationales et des fédérations internationales sportives. Ce processus de rapprochement n'en est toutefois qu'au stade embryonnaire et pâtit cruellement d'un manque de soutien aux niveaux politiques communal, cantonal et fédéral.

IRIS : Dans votre article « Histoire d'une non-participation olympique (1948-1956) », vous opposez « diplomatie sportive » et « diplomatie des institutions sportives » en parlant des boycotts de Melbourne. Pourquoi cette distinction est-

elle essentielle ? À quelles autres occasions cette diplomatie des institutions sportives a-t-elle pu se manifester ?

QUENTIN TONNERRE : Nous opposons dans cet article ces deux notions afin de différencier la diplomatie sportive, apanage de l'État, d'une diplomatie menée par des institutions sportives. En effet, le sport international s'étant constitué partiellement en marge des États, il a également mis en place son propre système international, et sa propre diplomatie. Cela a déjà été largement démontré par Patrick Clastres dans les analyses qu'il a pu produire au sujet de la diplomatie du CIO. Le Comité international olympique a mené une diplomatie d'équilibre depuis sa création, et principalement en période de guerre froide. Il a ainsi pu conserver une apparente neutralité tout en s'ancrant profondément à l'Ouest. C'est d'ailleurs un élément tout à fait intéressant pour ma thèse, puisque la Confédération helvétique fait alors de même, comme l'ont montré de nombreux travaux.

Le cas de la non-participation suisse aux Jeux olympiques de Melbourne en 1956 illustre parfaitement cette double neutralité. Les débats se déroulent en parallèle dans les cercles sportifs et diplomatiques. Cependant, la question reste la même : comment agir pour maintenir intacte la crédibilité de la neutralité suisse, ou du moins pour éviter de trop lourds dommages ?

IRIS : Dans ce même article, vous relevez l'ambiguïté de la conception suisse sur lien entre État et sport au sein des milieux olympiques suisses. Pouvez-vous nous expliquer en quoi ?

QUENTIN TONNERRE : Les milieux dirigeants du sport suisse sont issus de la bourgeoisie et sont alors très nettement dominés par les « radicaux » (qu'on ne confondra pas avec les radicaux français), partisans de la défense nationale spirituelle et en grande partie anticommunistes. Ils se considèrent d'une certaine manière comme les garants du fonctionnement de l'État fédéral. Ces dirigeants du sport, souvent impliqués politiquement à l'échelle de leur commune, de leur canton, voire du pays, revendiquent une autonomie forte du monde sportif. C'est une manière pour eux de montrer leur distance idéologique avec le sport ouvrier et socialiste influencé par l'URSS. Néanmoins,

lorsqu'il s'agit de prendre diplomatiquement position, ils s'en remettent très largement à l'avis de leurs diplomates ou hauts fonctionnaires fédéraux. Pour justifier cette contradiction apparente, ils arguent d'une certaine convergence entre l'apolitisme sportif et la neutralité diplomatique suisse. Cet argumentaire est aussi très largement mobilisé par les milieux sportifs lorsqu'il s'agit d'obtenir le soutien de la Confédération helvétique – des crédits pour l'envoi d'une délégation aux Jeux olympiques par exemple, ou l'obtention d'un statut juridique pour le CIO.

IRIS : Dans votre article "Une question de prestige dans le domaine international de l'industrie horlogère" *Diplomatie suisse et chronométrage sportif (1964-1970)* », *Relations internationales* », à paraître, vous revenez sur les liens forts entretenus entre le monde olympique et l'industrie horlogère suisse, à travers notamment les frères Mayer. Pouvez-vous revenir sur ce point ? A-t-il existé depuis lors d'autres exemples de ce type de diplomatie, en Suisse, comme ailleurs ?

QUENTIN TONNERRE : Je reviens en fait plus longuement sur le rôle des deux frères Mayer dans un chapitre d'ouvrage qui paraîtra dans quelques mois. Leur histoire est fascinante. Je n'ai pas connaissance d'une autre fratrie qui aurait eu ce genre de trajectoire dans le monde des organisations internationales. Après avoir fait nommer son frère Otto au poste de chancelier de l'institution olympique en 1946, le membre suisse du CIO Albert Mayer exerce avec lui une influence basée sur leur contrôle de l'administration olympique et leur permettant de servir leurs réseaux dans les milieux suisses de l'horlogerie. En effet, étant tous deux dans le commerce familial d'horlogerie-bijouterie-joaillerie et agents de l'entreprise horlogère Omega, ils vont s'assurer que celle-ci puisse chronométrer la quasi-totalité des Jeux olympiques dans l'après-guerre. Pour cela, ils font du lobbying auprès des différents comités d'organisation. Mais, dans la première moitié des années 1960, cette stratégie s'effondre. D'une part, le chronométrage des jeux de Tokyo est confié à l'entreprise japonaise Seiko ; d'autre part, Otto Mayer va quitter le CIO sous la pression du président américain Avery Brundage qui contrôle fort mal son action. C'est à cette époque que la diplomatie suisse va reprendre le flambeau, soutenant l'industrie horlogère suisse pour qu'elle conserve la mainmise sur le chronométrage des compétitions

sportives internationales. Elle est aidée en cela par des réseaux parallèles, bancaires notamment. ■

OBSERVATOIRE GÉOSTRATÉGIQUE DU SPORT

« LA DIPLOMATIE SPORTIVE SUISSE N'EN EST QU'À SES DÉBUTS »

Entretien avec Quentin TONNERRE/ DOCTORANT EN HISTOIRE DIPLOMATIQUE DU SPORT, ASSISTANT DIPLÔMÉ À L'INSTITUT DES SCIENCES DU SPORT DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE (ISSUL), SUISSE

JANVIER 2019

Un observatoire du

PROGRAMME SPORT ET RELATIONS INTERNATIONALES

Sous la direction de Carole GOMEZ, chercheuse à l'IRIS (gomez@iris-france.org)
et Pim VERSCHUUREN, chercheur associé à l'IRIS (verschuuren@iris-france.org)

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
2 bis rue Mercoeur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
contact@iris-france.org
@InstitutIRIS

www.iris-france.org